

Réunion du comité syndical
Du SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle
Le 14 janvier 2025
PROCES-VERBAL de la 1^{ère} séance

Date de convocation :	7 janvier 2025
Conseillers en exercice :	6
Conseillers présents :	4
Procurations :	2
Publication de la liste :	16 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie de Sully la Chapelle, sur convocation qui leur a été adressé par le président, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, président ;

Etaient présents :

M. Patrick MORISSEAU, président
M. Bernard MORIN, M. Jean-Christophe MASSAS et M. Alain KERN

Absents excusés :

M. Paul LEITE, vice-président	pouvoir donné à	M. Jean-Christophe MASSAS
M. Paul CAPELLE	pouvoir donné à	M. Alain KERN

Quorum : 4/6

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Alain KERN est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour de la séance

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Présentation du RAO par M. POURRIAU CAP LOIRET pour le marché de travaux CVM

2025-01 Choix de l'entreprise pour les travaux CVM

2025-05 Convention ACFI

Questions diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

M. le Président demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

2025-02 Demande de subvention au Département du Loiret

2025-03 Demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne

2025-04 Demande de subvention à la Préfecture du Loiret : DETR 2025

ACCORD A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 10 décembre 2024

Le compte rendu du conseil syndical du 10 décembre 2024 n'appelle aucune observation.

VOTE			
En exercice	6	POUR	6
Présents	4	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	6	TOTAL	6

Présentation du RAO par M. POURRIAU de CAP LOIRET pour le marché de travaux CVM

Le RAO est présenté par M. POURRIAU.

Il est joint au présent procès-verbal.

L'entreprise retenue est INCA.

2025-01 Choix de l'entreprise pour les travaux CVM

Après discussion entre les élus,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décident d'accepter l'offre de INCA Eurl – 9 rue du Clos des Venelles - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Les élus décident de retenir l'offre à un taux de rémunération de 4,1 % soit un total de 27 060,00 € HT donc 32 472,00 € TTC.

DECIDE d'accepter l'offre et d'autoriser à Monsieur le Maire à signer celui-ci ainsi que tous les documents y afférant.

VOTE			
En exercice	6	POUR	6
Présents	4	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	6	TOTAL	6

2025-02 Convention ACFI

Après en avoir délibéré,

Le conseil syndical

DECIDE d'accepter les termes de la convention et d'autoriser à Monsieur le Maire à signer celui-ci ainsi que tous les documents y afférant.

VOTE			
En exercice	6	POUR	6
Présents	4	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	6	TOTAL	6

2025-03 Demande de subvention au Département du Loiret

Monsieur le Président explique la nécessité des travaux de CVM pour le SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

adopte le projet énuméré ci-dessous pour un montant 260 000,00 € HT ;

adopte le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Travaux CVM	260 000,00€	312 000,00€	Préfecture : DETR	52 000,00€	20 %
			Département du Loiret	104 000,00 €	40 %
			Agence de l'eau	52 000,00 €	20 %
			Autofinancement	52 000,00 €	20 %
TOTAL	260 000,00€	312 000,00€	TOTAL	260 000,00€	100,00 %

Sollicite une subvention Appel à projet 2025 à hauteur de 104 000,00 euros soit 40 % du projet.

VOTE			
En exercice	6	POUR	6
Présents	4	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	6	TOTAL	6

2025-04 Demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur le Président explique la nécessité des travaux de CVM pour le SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

adopte le projet énuméré ci-dessous pour un montant **260 000,00 € HT** ;

adopte le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Travaux CVM	260 000,00€	312 000,00€	Préfecture : DETR	52 000,00€	20 %
			Département du Loiret	104 000,00 €	40 %
			Agence de l'eau	52 000,00 €	20 %
			Autofinancement	52 000,00 €	20 %
TOTAL	260 000,00€	312 000,00€	TOTAL	260 000,00€	100,00 %

Sollicite une subvention 2025 à hauteur de 52 000,00 euros soit 20 % du projet.

VOTE			
En exercice	6	POUR	6
Présents	4	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	6	TOTAL	6

2025-05 Demande de subvention à la Préfecture du Loiret : DETR 2025

Monsieur le Président explique la nécessité des travaux de CVM pour le SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

adopte le projet énuméré ci-dessous pour un montant **260 000,00 € HT** ;

adopte le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Travaux CVM	260 000,00€	312 000,00€	Préfecture : DETR	52 000,00€	20 %
			Département du Loiret	104 000,00 €	40 %
			Agence de l'eau	52 000,00 €	20 %
			Autofinancement	52 000,00 €	20 %
TOTAL	260 000,00€	312 000,00€	TOTAL	260 000,00€	100,00 %

Sollicite une subvention 2025 à hauteur de 52 000,00 euros soit 20 % du projet.

VOTE			
En exercice	6	POUR	6
Présents	4	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	6	TOTAL	6

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à h .

SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le maire

M. Alain KERN, le secrétaire de séance